

Action Solidarité Grand Plateau

1994

Fondation du regroupement:

- Rapport des activités
- Groupes fondateurs
- Priorités adoptées pour 1995

Rapport des activités 1994

Fondation d'Action Solidarité Grand Plateau

Le projet en 1994 visait à soutenir les activités présentées ci-dessous pour implanter un lieu permanent de concertation adapté aux besoins du Grand Plateau Mont-Royal dans le cadre d'une démarche collective des groupes communautaires.

Planification et encadrement par le Conseil d'administration provisoire

Afin de mener à bien ses activités, le Conseil d'administration provisoire (formés de représentants de 11 organismes) a d'abord procédé à l'embauche d'une coordonnatrice et à l'installation d'un secrétariat situé aux Ateliers d'éducation Populaire Mercier. Il a supervisé le plan de travail et les échéanciers devant mener à l'assemblée de fondation et s'est saisi de dossiers déjà actifs dans les quartiers pour les intégrer aux priorités du regroupement.

Finaliser le document d'orientation:

Ce document a été produit à partir d'une consultation avec les groupes afin de dégager des consensus reliés à la constitution, aux orientations et au fonctionnement du futur regroupement. Un document synthèse d'orientation a par la suite été envoyé aux groupes (septembre 94) comme base de réflexion pour l'assemblée de fondation du 25 novembre.

Préparation des recommandations pour l'Assemblée de fondation

Le Conseil d'administration provisoire s'est réuni sur une base régulière pour voir au bon déroulement des activités reliées à la tenue de l'Assemblée de fondation et encadrer le travail de la permanente. Dans un premier temps, le CA a élaboré des recommandations touchant la constitution, la déclaration de principe, les objectifs et le fonctionnement du regroupement. Il a aussi dégagé des priorités d'intervention pour 94-95 afin d'établir des axes de développement pour le futur regroupement. Ces propositions sont parvenues aux groupes par la voie du bulletin.

Production et diffusion du bulletin «Ça Presse», Novembre 94.

Accompagnée de la convocation officielle à l'assemblée, près d'une centaine de bulletins ont été distribués dans les organismes du Plateau Mont-Royal, St-Louis et Mile-End. Le bulletin contenait les recommandations ainsi que l'information sur d'autres activités déjà amorcées par le CA provisoire.

Assemblée de fondation du 25 novembre 94

En première partie, les 33 groupes présents se sont répartis en ateliers de travail pour les recommandations portant sur la constitution, l'orientation et le fonctionnement du regroupement. En deuxième partie, les organismes ont adopté les priorités.

Un comité exécutif composé de représentants de 7 organismes a été élu. Deux comités de travail, soit le Comité sur les besoins des organismes communautaires (5 organismes) et le Comité Axworthy (4 organismes) ont été mis sur pied.

Action Solidarité Grand Plateau a été fondé par 33 organismes dont 14 ont investi la structure organisationnelle en s'impliquant à l'exécutif et aux deux comités de travail.

A la demande d'Action Solidarité Grand Plateau, 2 travailleurs communautaires des CLSC (Plateau Mont-Royal et St-Louis du Parc) agissent comme soutien technique pour le regroupement.

Rédaction et envoi des documents finaux

En décembre 94, les organismes ont reçu le procès-verbal contenant les recommandations telles que modifiées lors de l'assemblée. Les organismes ont été invité à formaliser leur adhésion à Action Solidarité Grand Plateau.

Incorporation et administration

Action Solidarité s'est incorporé le 14 décembre 94. L'administration et la comptabilité sont supervisées par l'exécutif.

Action Solidarité Grand Plateau

**Assemblée de fondation du 25 novembre 1994
aux Ateliers d'éducation populaire**

Étaient présents:

- 1. Ateliers d'éducation populaire**
- 2. Carrefour Justice et Foi**
- 3. CDEC Plateau Mont-Royal**
- 4. Centre Au Puits**
- 5. Centre d'action socio-communautaire**
- 6. Centre de lecture et d'écriture**
- 7. Centre de prévention des agressions sexuelles**
- 8. Centre de santé des femmes**
- 9. Centre des Femmes du Plateau**
- 10. Centre Le Beau Voyage**
- 11. CLSC Plateau Mont-Royal**
- 12. CLSC St-Louis du Parc**
- 13. Collectif multifemmes**
- 14. Comité logement Plateau Mont-Royal**
- 15. Coopérative Olier**
- 16. Corporation communautaire Entregens**
- 17. Gr. d'aide et d'info. sur le harcèlement sexuel**
- 18. Gr.-Ressource des pers. assistées sociales**
- 19. Halte-Garderie La Pirouette**
- 20. Halte la Ressource**
- 21. Institut interculturel de Montréal**
- 22. La Ressourcerie**

23. **L'Arrimage**
24. **L'Escalier Bleu**
25. **La Maison d'Aurore**
26. **La Maison des amis**
27. **La 20' taine**
28. **Les Accordailles**
29. **Ma Chambre incorporée**
30. **Programme Coeur en santé St-Louis du Parc**
31. **Projet Changement**
32. **Resto Plateau**
33. **YMCA du Parc**
34. **Coord. Action Solidarité Grand Plateau**

Adoptées à l'assemblée de fondation de ASGP, le 25 novembre 1994.

Les priorités pour 1995

1. Les recommandations déposées au Bureau Aviseur

Assurer un suivi des travaux du bureau aviseur chargé de produire une stratégie de développement économique et communautaire de l'arrondissement. De façon spécifique et en accord avec les recommandations soumises dans son mémoire, ASGP devrait veiller à assurer au Plateau et à Saint-Louis-Mile End une juste part des ressources affectées au développement économique et communautaire de l'arrondissement. ASGP devrait aussi veiller à ce que l'on reconnaisse les groupes comme des acteurs essentiels au développement même si leur intervention ne se situe pas strictement dans le champ de l'emploi et de l'employabilité. Le regroupement devrait veiller enfin à ce que des mesures concrètes de soutien aux groupes soient prévues.

2. La réforme Axworthy

Compte tenu des enjeux majeurs liés au processus de refonte des programmes sociaux, ASGP doit s'associer aux démarches et coalitions locales et régionales afin de contribuer à éviter que la réforme ne vienne compromettre les conditions de vie déjà précaires de la population exclue du marché du travail. ASGP devrait veiller à informer ses membres et la population en général sur les impacts prévisibles de la réforme.

3. La politique de développement communautaire de la Ville de Montréal

Le regroupement devrait s'associer à certains partenaires régionaux afin d'assurer le maintien des principaux acquis de la politique de développement social adoptés sous l'ancienne administration municipale. Il devrait suivre attentivement ce qu'il adviendra de la politique de soutien à l'action locale. Plus largement, ASGP devrait accorder une attention toute particulière aux intentions et aux orientations de la nouvelle administration en matière de développement local et en ce qui a trait à la participation des citoyens à l'administration municipale.

4. La politique de régionalisation du gouvernement du Québec

ASGP devrait s'associer à certains partenaires et regroupements afin de suivre de plus près l'actualisation progressive de la politique de régionalisation de Québec, de façon à mieux informer ses membres sur les enjeux, et de représenter leurs intérêts auprès des instances concernées.

5. La recherche sur l'impact économique des groupes

Assurer le suivi et soutenir concrètement la recherche sur l'impact économique et social des groupes menée actuellement par le Service à la collectivité de l'UQAM et quatre CDEC. Les résultats de cette recherche peuvent constituer un outil majeur pour appuyer les démarches pour la reconnaissance, l'autonomie et le financement aux groupes.

6. Le dossier sur les besoins des groupes communautaires

En s'appuyant sur la recherche UQAM-CDEC, ASGP devrait procéder à une évaluation des besoins des groupes locaux en matière de soutien technique, d'équipement, de services et particulièrement de locaux. Cette démarche devrait aussi permettre d'évaluer la «performance» des principaux intervenants (CECM, Ville de Montréal, CLSC, CDEC, etc.) impliqués dans le soutien aux groupes et au développement communautaire local. ASGP devrait effectuer les démarches et représentations visant à améliorer la situation au besoin.

7. L'aménagement du site métro Mont-Royal

ASGP devrait continuer à appuyer sa délégation au comité multisectoriel chargé de dégager des consensus sur le développement d'un complexe au-dessus de la station de métro Mont-Royal. On devrait s'assurer que ce développement ne viendra pas compromettre la qualité de vie des résidents et demander qu'on y prévoit des espaces pour les groupes communautaires et certains services publics.